

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA SEINE-MARITIME**

ANNEE 2022

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Seine-Maritime est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à **13** reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2022 suit la tendance constatée depuis plusieurs années avec une baisse des dépôts de 9,5% par rapport à 2021.

Le taux de redépôts se stabilise à un niveau toujours élevé de 47,8%. Toutefois, la part résultant d'une suspension d'exigibilité des créances poursuit sa baisse et représente désormais 13,7% des redépôts.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables est en phase avec les dépôts.

Malgré une augmentation en nombre, le taux de dossiers irrecevables reste contenu à 4,4%, en deçà de la moyenne nationale qui se situe à 5,2%.

On note une légère diminution de la proportion de dossiers sans capacité de remboursement et sans bien immobilier à 48,2% (50,4% en 2021), ce qui a amené la commission à orienter plus de dossiers vers un réaménagement de dettes (54,8% contre 52,0% en 2021) et moins vers un rétablissement personnel (45,0% contre 47,9% en 2021).

La part de dossiers recevables avec la présence d'une résidence principale poursuit sa baisse en passant à 5,4%*..

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La structure des dossiers traités par la commission suit la logique exposée *supra* avec une proportion de plans conventionnels (présence d'un bien immobilier) stable à 5,7%, des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en légère baisse à 41,8% et des mesures avec ou sans effacement partiel en légère hausse à 43,4%.

Les mesures d'attentes restent contenues et ne représentent que 8,3% des dossiers traités.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Par ses décisions, la commission apporte une part importante de solutions pérennes (79,5% des dossiers traités), se situant au-dessus de la moyenne nationale (74,6%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	1 réunion à la Cour d'Appel – présentation des données de surendettement, de la loi API et échanges de bonnes pratiques 1 échange avec le président du tribunal judiciaire de Rouen 1 échange avec le président du tribunal de commerce de Rouen
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation à la plénière de la CCAPEX Échanges réguliers entre le secrétariat et la CCAPEX (données surendettement des dossiers recevables alimentées directement dans EXPLOC)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>10 réunions 97 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Réunions avec les travailleurs sociaux du département, des acteurs des PCB. Participation au comité de pilotage départemental de PCB Participation à la formation des travailleurs sociaux et des éducateurs du département (IRTS)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>8 réunions avec les CCAS 46 personnes formées</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>14 réunions 200 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Formation des travailleurs sociaux et des personnes qui aident les usagers
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		4 réunions avec les travailleurs sociaux ou agents des pôles recouvrement de 2 bailleurs sociaux
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		24 actions dans les Missions locales = 305 jeunes autour du jeu Mes questions d'argent » 4 journées d'information au sein du Service National Universel (SNU) : 355 jeunes sensibilisés

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les débiteurs sont souvent confrontés à des problèmes lors de la mise en place des plans ou mesures :
 - o créanciers difficilement joignables,
 - o cession des créances,
 - o changement de chargé de recouvrement.
- Les débiteurs mentionnent parfois des exigences de règlement par chèque, difficilement applicables.
- Les mesures ou plans assortis d'un déblocage d'épargne font l'objet de questions, de réémissions des courriers de déblocage, suite aux difficultés de mise à disposition des fonds.
- La suspension des poursuites à la recevabilité n'est pas toujours aisée en présence d'acteurs multiples : huissiers, chargés de recouvrement

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

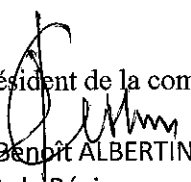
- La loi API, en faveur des entreprises individuelles, et ses modalités d'application sont encore relativement méconnues des différents acteurs.
- En cas de demande de restitution des biens en LOA/LDD, les frais prévus aux contrats viennent alourdir les sommes restant dues par les débiteurs

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Nous pouvons constater parfois des actualisations des créances parfois contradictoires avec les lettres de relance adressées aux débiteurs.

Date : 21 février 2023

Le président de la commission,


Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de Région
Préfet de la Seine-Maritime

Le secrétaire de la commission,


Eric VILLENEUVE

Directeur Banque de France Normandie

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	3 619	3 275	-9,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,8%	47,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,7%	13,7%	
Dossiers décidés recevables par la commission	3 419	3 056	-10,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,9%	5,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	140	152	8,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	24,3%	21,7%	
Dossiers orientés par la commission	3 431	3 076	-10,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	50,4%	48,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	47,9%	45,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,0%	54,8%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	3 785	3 460	-8,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,0%	4,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,7%	4,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,6%	41,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,6%	5,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,4%	2,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,2%	3,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,9%	43,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,2%	35,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,8%	18,4%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,7%	8,3%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,3%	79,5%	

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	18	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	21	21	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,4%	4,6%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,8%	38,1%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,7%	7,2%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,4%	44,7%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	79,5%	76,7%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
SEINE-MARITIME	Dettes financières	71 943	2 365	10 567	51,6%	77,0%	11 044	3,0
	dont dettes immobilières	28 111	256	417	20,2%	8,3%	98 250	1,0
	dont dettes à la consommation	42 151	2 118	8 663	30,3%	69,0%	10 828	3,0
	dont autres dettes financières	1 681	1 229	1 487	1,2%	40,0%	686	1,0
	Dettes de charges courantes	18 768	2 496	9 754	13,5%	81,3%	3 726	3,0
	Autres dettes	48 584	1 834	3 998	34,9%	59,7%	1 606	2,0
	Endettement global	139 294	3 070	24 319	100,0%	100,0%	14 939	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	187 935	5 552	24 948	62,1%	79,6%	13 390	3,0
	dont dettes immobilières	79 108	748	1 211	26,1%	10,7%	94 384	1,0
	dont dettes à la consommation	104 775	4 958	20 114	34,6%	71,1%	12 272	3,0
	dont autres dettes financières	4 053	2 963	3 623	1,3%	42,5%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	38 857	5 538	21 663	12,8%	79,4%	3 611	3,0
	Autres dettes	75 726	4 082	9 042	25,0%	58,5%	1 731	2,0
	Endettement global	302 519	6 972	55 653	100,0%	100,0%	16 916	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

